

Le dénombrement des personnes handicapées est sensible aux critères retenus pour repérer statistiquement ces dernières. Le handicap est une notion complexe, si bien que le dénombrement des personnes handicapées ne peut se faire de façon unique. Des approches multiples permettent toutefois de fournir des éléments de cadrage. En 2022, en France métropolitaine, 28 % des personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire ont au moins une limitation fonctionnelle importante.

Plusieurs dénombrements possibles des personnes handicapées ou en perte d'autonomie

La loi du 11 février 2005¹ précise que « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Plusieurs dénombrements peuvent être élaborés en s'appuyant sur cette définition. Les personnes peuvent avoir une altération de fonctions organiques importante, c'est-à-dire qui touche la motricité, la perception visuelle ou auditive, l'aptitude à parler, les fonctions métaboliques ou encore affecte le fonctionnement du cerveau ou du psychisme. Ces altérations n'entraînent pas forcément une situation de handicap. Elles sont croisées ici avec trois définitions principales du handicap : la première est de déclarer une limitation fonctionnelle importante pour une fonction motrice, sensorielle ou cognitive ; la deuxième est de déclarer des restrictions pour réaliser les actes essentiels du quotidien parmi une liste d'actes précis ; la troisième est de déclarer plus globalement une forte restriction, depuis plus de six mois, pour des raisons de santé, dans les activités que les gens font habituellement (indicateur Global Activity Limitation Indicator [GALI]).

47 % des personnes de 15 ans ou plus ont au moins une altération importante de fonctions organiques

En 2022, 47 % des personnes de 15 ans ou plus ont au moins une altération de fonctions organiques qu'elles jugent importante (*graphique 1*). Les altérations les plus fréquentes concernent la fonction motrice (20 % des personnes de 15 ans ou plus), la gestion de l'humeur, des émotions ou des sentiments (17 %) et les fonctions métaboliques (16 %). Les altérations importantes de la fonction visuelle et de la fonction auditive concernent 12 %

des personnes. Avec l'avancée en âge, certains types d'altération sont de plus en plus fréquents, comme les altérations des fonctions motrices (6,7 % des personnes avant 30 ans, contre 36 % des personnes de 65 ans ou plus). Les altérations des fonctions sensorielles (visuelles ou auditives) et métaboliques sont également en hausse avec l'âge. Les altérations de la gestion de l'humeur, des émotions ou sentiments sont quasiment stables selon l'âge : elles concernent 18 % des personnes de 15 à 29 ans et 17 % des 65 ans ou plus.

28 % des personnes de 15 ans ou plus ont au moins une limitation fonctionnelle importante

En France métropolitaine, 28 % des personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire ont au moins une limitation fonctionnelle importante, qu'elle soit sensorielle, motrice ou cognitive (*tableau 1*). Les limitations importantes d'ordre moteur sont les plus fréquentes : elles concernent 12 % des personnes. 10 % des personnes ont des limitations importantes liées à la mémoire, la concentration ou l'organisation et 9,0 % des limitations importantes liées au relationnel. Enfin, les limitations sensorielles importantes concernent 6,7 % de la population et les limitations physiques non motrices, comme les difficultés à contrôler les selles et les urines ou à mordre un aliment ferme, concernent 6,0 % de la population.

À domicile, la fréquence des limitations liées à la mémoire et de celles liées au relationnel évoluent peu avec l'âge

Les limitations fonctionnelles sensorielles, motrices et les autres limitations physiques augmentent toutes avec l'âge. Ainsi, avant 30 ans, 2,0 % des personnes ont au moins une limitation motrice importante, contre 29 % à 65 ans ou plus. Les limitations sensorielles augmentent aussi, mais moins fortement : 2,2 % des personnes sont concernées avant 30 ans, contre 16 % à 65 ans ou plus. Pour les personnes vivant à domicile, les limitations liées à la mémoire, la concentration ou

¹ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

l'organisation sont en revanche quasiment stables quel que soit l'âge. Cette stabilité globale s'explique notamment par le fait que les personnes âgées qui perdent leurs facultés cognitives sont plus rapidement en perte d'autonomie et partent donc vivre plus rapidement en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) que les personnes qui ont uniquement des limitations motrices.

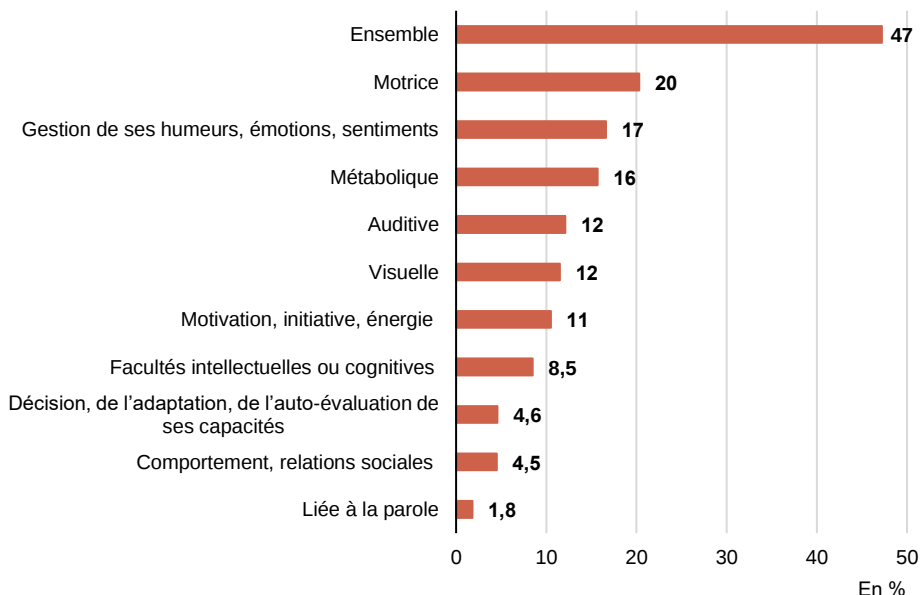
10 % des personnes de 15 ans ou plus ont des restrictions importantes pour réaliser les actes essentiels du quotidien

En raison d'un problème de santé, d'un handicap ou de leur avancée en âge, 10 % des personnes de 15 ans ou plus vivant à domicile ont une restriction importante pour réaliser des actes parmi une liste d'activités du quotidien. Les actes essentiels de la vie quotidienne peuvent être regroupés en trois catégories : les actes liés à la mobilité (comme se déplacer chez soi, sortir de chez soi), ceux liés à l'entretien personnel (comme se laver, s'habiller, se lever ou se coucher, prendre seul ses médicaments) et ceux liés aux activités domestiques (comme préparer seul ses repas, faire ses courses, le ménage, gérer ses documents administratifs). Lorsqu'elles ont une restriction d'activité, les

personnes ont le plus souvent une restriction dans les activités domestiques : 9,2 % des personnes de 15 ans ou plus ont une restriction importante dans ce domaine, contre 4,9 % concernant la mobilité et 3,4 % l'entretien personnel. Quel que soit le type de restriction, entre 2 % et 3 % des personnes sont concernées avant 30 ans, mais ce taux augmente avec l'âge. Ainsi, après 65 ans, 23 % des personnes ont des restrictions importantes liées aux activités domestiques, 13 % à la mobilité et 8,3 % à l'entretien personnel.

Par ailleurs, 8,7 % des personnes de 15 ans ou plus déclarent avoir plus globalement une restriction importante, depuis plus de six mois, dans les activités que les gens font habituellement. C'est un peu moins que la part des personnes qui ont une restriction importante dans une activité essentielle du quotidien (10 %) ; l'écart est plus élevé pour les personnes de 65 ans ou plus : 17 % déclarent être globalement limitées depuis au moins six mois, alors que 25 % déclarent au moins une restriction importante dans une activité essentielle du quotidien. Il est possible que certains seniors répondent à la question sur les activités que font les gens habituellement en se référant aux autres personnes de leur âge et qu'ils ne se sentent pas fortement limités par rapport à elles.

Graphique 1 Altérations importantes de fonctions, en 2022



Lecture > En 2022, 20 % des personnes de 15 ans ou plus ont au moins une altération de fonction motrice.

Champ > France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire en 2022.

Source > DREES, enquête Autonomie 2022 en logement ordinaire.

Tableau 1 Difficultés dans la vie quotidienne selon la définition et l'âge, en 2022

En milliers

	Effectifs				
	15-29 ans	30-49 ans	50-64 ans	65 ans ou plus	En-semble
Au moins une limitation fonctionnelle importante (1)	1 955	3 184	3 752	5 591	14 482
Au moins une limitation sensorielle	242	486	799	1 984	3 511
Au moins une limitation motrice	216	725	1 590	3 640	6 172
Au moins une limitation physique autre	94	323	724	1 980	3 120
Au moins une limitation liée à la mémoire, la concentration ou l'organisation	1 120	1 492	1 330	1 240	5 182
Au moins une limitation liée au relationnel	1 012	1 244	1 186	1 276	4 719
Au moins une restriction importante d'activité dans les actes essentiels du quotidien (2)	442	684	1 075	3 174	5 375
Au moins une restriction d'activité liée à la mobilité	215	299	409	1 635	2 557
Au moins une restriction d'activité liée à l'entretien personnel	244	243	257	1 048	1 793
Au moins une restriction d'activité liée aux activités domestiques	302	576	957	2 970	4 804
Une restriction forte, depuis au moins six mois, dans les activités quotidiennes que les gens font habituellement (3)	318	764	1 344	2 133	4 560
Au moins une limitation ou restriction (1), (2) ou (3)	2 159	3 459	4 168	6 196	15 983
La personne considère qu'elle a un handicap	439	1 246	1 999	2 458	6 141

En %

	Proportion dans la population				
	15-29 ans	30-49 ans	50-64 ans	65 ans ou plus	En-semble
Au moins une limitation fonctionnelle importante (1)	17,9	19,9	29,6	44,2	27,7
Au moins une limitation sensorielle	2,2	3,0	6,3	15,7	6,7
Au moins une limitation motrice	2,0	4,5	12,5	28,8	11,8
Au moins une limitation physique autre	0,9	2,0	5,7	15,6	6,0
Au moins une limitation liée à la mémoire, la concentration ou l'organisation	10,2	9,3	10,5	9,8	9,9
Au moins une limitation liée au relationnel	9,3	7,8	9,3	10,1	9,0
Au moins une restriction importante d'activité dans les actes essentiels du quotidien (2)	4,0	4,3	8,5	25,1	10,3
Au moins une restriction d'activité liée à la mobilité	2,0	1,9	3,2	12,9	4,9
Au moins une restriction d'activité liée à l'entretien personnel	2,2	1,5	2,0	8,3	3,4
Au moins une restriction d'activité liée aux activités domestiques	2,8	3,6	7,5	23,5	9,2
Une restriction forte, depuis au moins six mois, dans les activités quotidiennes que les gens font habituellement (3)	2,9	4,8	10,6	16,9	8,7
Au moins une limitation ou restriction (1), (2) ou (3)	19,7	21,6	32,8	49,0	30,6
La personne considère qu'elle a un handicap	4,0	7,8	15,7	19,4	11,7

Lecture > En 2022, 5 375 personnes (soit 10,3 % des personnes de 15 ans ou plus) ont au moins une restriction importante dans les actes essentiels du quotidien.

Champ > France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire en 2022.

Source > DREES, enquête Autonomie 2022 en logement ordinaire.

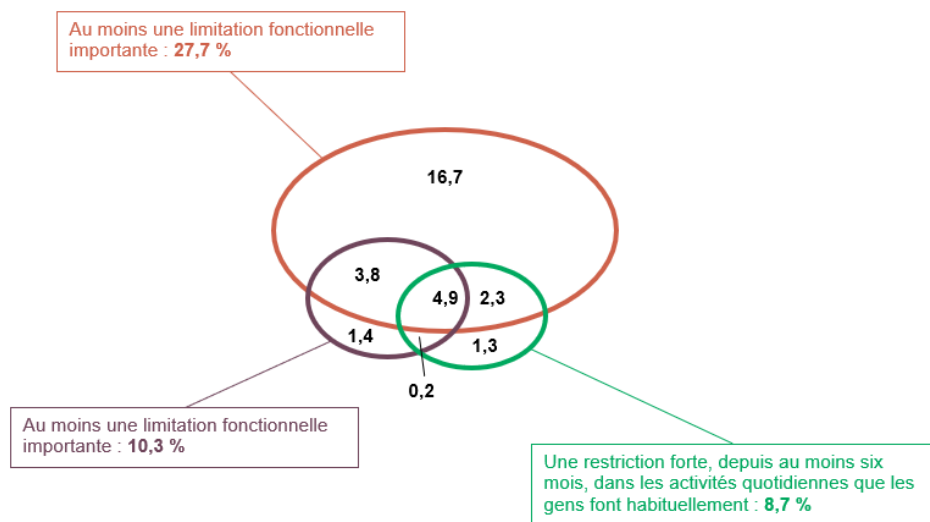
Des approches du handicap qui se recoupent, mais sans s'imbriquer

Les personnes peuvent être concernées par une ou plusieurs approches du handicap. 4,9 % d'entre elles déclarent à la fois au moins une limitation fonctionnelle importante, une restriction depuis au moins six mois dans les activités que les gens font habituellement et des restrictions importantes dans les actes essentiels de la vie quotidienne (schéma 1). 60 % des personnes qui ont une limitation fonctionnelle importante n'ont pas de difficultés importantes dans les actes essentiels du quotidien ni de forte limitation dans les activités que les gens font habituellement. En d'autres termes, les limitations fonctionnelles, même fortes, sont loin

d'engendrer systématiquement des limitations ou des restrictions d'activité. Inversement, 14 % des personnes qui ont des restrictions importantes dans les actes essentiels du quotidien n'ont pas de limitation fonctionnelle importante et ne déclarent pas non plus de forte limitation dans les activités que les gens font habituellement. Et 15 % des personnes qui déclarent une forte limitation dans les activités que les gens font habituellement n'ont pas de restriction importante dans les actes essentiels du quotidien ni de limitation fonctionnelle importante. Il est donc moins fréquent, sans que l'on puisse dire que ce soit rare, d'avoir uniquement des limitations ou restrictions d'activité (sans limitation fonctionnelle notamment). ■

Schéma 1 Situation des personnes selon les différentes approches du handicap, en 2022

En %



Lecture > 3,8 % des personnes de 15 ans ou plus ont à la fois une limitation fonctionnelle importante et une difficulté importante dans les actes essentiels du quotidien mais ne déclarent pas de restriction forte, depuis au moins six mois, dans les activités que font les gens habituellement.

Champ > France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire en 2022.

Source > DREES, enquête Autonomie 2022 en logement ordinaire.

Pour en savoir plus

- > Présentation de l'enquête Autonomie sur le site internet de la DREES.
- > Données détaillées de l'enquête Autonomie en logements ordinaires disponibles sur le site internet de la DREES.
- > Eideliman J.-S., Rey, M. (2024, novembre). Le handicap, différentes approches pour une notion complexe. Premiers résultats de l'enquête Autonomie 2022. DREES, *Études et Résultats*, 1317.